

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

ARRONDISSEMENT
DE LA ROCHE SUR YON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS
10 MARS 2026

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le **SLO**
ID : 085-268500758-20260310-DEL01_100326A2-BF

Date de convocation : le 4 mars 2026

L'an deux mil vingt-six et le dix mars à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, salle Charette de l'hôtel des communes, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD, sauf pour les délibérations 01,10 et 14 sous la Présidence de Madame Magali LOISEAU- Vice-Présidente.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Magali LOISEAU (sauf pour la délibération 16), Odile PINEAU, Véronique BESSE, Marietta BOONEFAES, Annick MENANTEAU, Monique ENFRIN, Blandine DAVID, Lucette SOURISSEAU.
Messieurs Christophe HOGARD (sauf pour les délibérations 01, 10 et 14), Benoît DUGAST.

ABSENTS EXCUSES : Mesdames Marie-Christine PLISSONNEAU, Emma BRAZAUD.
Monsieur Jean-Marie GRIMAUD donne pouvoir à Madame Magali LOISEAU.
Madame Laurence MARTINEAU donne pouvoir à Madame Annick MENANTEAU.
Monsieur Joseph LIARD donne pouvoir à Madame Monique ENFRIN.
Madame Marie RENOU donne pouvoir à Madame Odile PINEAU.
Madame Anita ROIRAND donne pouvoir à Madame Marietta BOONEFAES.

Nombre administrateurs en exercice : 17

Nombre administrateurs présents : 10

9 aux délibérations 01, 10, 14 et 16

Nombre administrateurs votants : 15

14 aux délibérations 01,10, 14 et 16

Secrétaire de séance : Marietta BOONEFAES.

N°01 : APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025. (Rapporteur : Christophe HOGARD).

Le compte financier unique (CFU) constitue le document budgétaire qui se substitue à la fois au compte administratif et au compte de gestion.

La mise en place du CFU vise plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ; les données d'exécution budgétaires et les informations patrimoniales sont présentes au sein d'un même document,
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable ; le contenu du compte a été revu afin de disposer de données clés et d'informations pertinentes (nouveaux ratios, rappel des taux d'impositions, bilan et compte de résultat synthétiques),

SLOW

- aboutir à une confection 100 % dématérialisée sur l'ensemble de la chaîne ; des contrôles automatisés de cohérence sont réalisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable de la DGFIP, ce qui simplifie les travaux d'ajustement en fin de gestion et améliore la qualité des comptes.

Les CFU de l'exercice 2025 pour le CCAS et la cuisine centrale sont présentés au Conseil d'Administration. Les résultats du budget principal du CCAS et du budget annexe de la cuisine centrale sont repris dans les balances ci-dessous en conformité avec les comptes du Receveur Municipal.

En application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président se retire de la salle au moment du vote. La séance se poursuit et le Conseil d'Administration élit son Président à l'unanimité : Magali LOISEAU.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-12, L.5211-1, L.2121-14 et L.2121-31,

Vu la note de présentation annexée à la présente délibération,

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir approuver les Comptes Financiers Uniques 2025 du CCAS et de la cuisine centrale comme suit :

Budget principal CCAS

BALANCE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

| Budget principal CCAS Résultats | Section de fonctionnement | | Section d'investissement | | Total des sections | |
|------------------------------------|---------------------------|-----------------|--------------------------|-----------------|--------------------|-----------------|
| | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| Budget Principal : | | | | | | |
| Prévu | 2 267 144,08 | 2 267 144,08 | 2 835 738,31 | 2 835 738,31 | 5 102 882,39 | 5 102 882,39 |
| Réalisé | 1 216 645,38 | 2 167 880,63 | 1 863 895,85 | 1 813 376,78 | 3 080 541,23 | 3 981 257,41 |
| Résultats | Déficit | Excédent | Déficit | Excédent | Déficit | Excédent |
| Résultats de l'exercice | 0,00 | 951 235,25 | 50 519,07 | | 0,00 | 900 716,18 |
| Résultats constatés au CA 2024 | 0,00 | 231 039,29 | 547 945,63 | | 316 906,34 | |
| Résultat de clôture 2025 | 0,00 | 1 182 274,54 | 598 464,70 | | | 583 809,84 |

Budget annexe cuisine centrale

BALANCE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

| Budget annexe cuisine centrale Résultats | Section de fonctionnement | | Section d'investissement | | Total des sections | |
|--|---------------------------|-----------------|--------------------------|-----------------|--------------------|-----------------|
| | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| *A /résultat d'investissement 2025 - compte 001 | | | | | | |
| Prévu | 2 212 705,91 | 2 212 705,91 | 239 662,20 | 239 662,20 | 2 452 368,11 | 2 452 368,11 |
| Réalisé | 2 092 669,57 | 2 144 846,36 | 176 220,77 | 125 262,94 | 2 268 890,34 | 2 270 109,30 |
| Résultats | Déficit | Excédent | Déficit | Excédent | Déficit | Excédent |
| Résultats de l'exercice | 0,00 | 52 176,79 | 50 957,83 | 0,00 | 0,00 | 1 218,96 |
| Résultats constatés au CA 2024 | 0,00 | 67 343,64 | 22 367,80 | | | 44 975,84 |
| Résultat de clôture 2025 | | 119 520,43 | 73 325,63 | | | 46 194,80 |

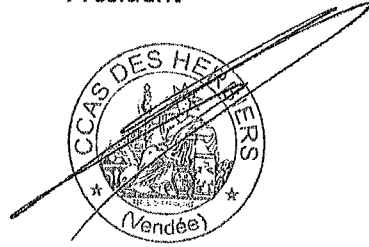
Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil d'administration adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le **SLO**
ID : 085-268500758-20260310-DEL01_100326A2-BF

Marietta BOONEFAES
Secrétaire de séance

M. Boonefaes.

Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Président



Publié électroniquement le : 20/03/2026
Transmis en Préfecture le : 20/03/2026

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

ARRONDISSEMENT
DE LA ROCHE SUR YON

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS
10 MARS 2026

Date de convocation : le 4 mars 2026

L'an deux mil vingt-six et le dix mars à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, salle Charette de l'hôtel des communes, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD, sauf pour les délibérations 01,10 et 14 sous la Présidence de Madame Magali LOISEAU - Vice-Présidente.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Magali LOISEAU (sauf pour la délibération 16), Odile PINEAU, Véronique BESSE, Marietta BOONEFAES, Annick MENANTEAU, Monique ENFRIN, Blandine DAVID, Lucette SOURISSEAU.
Messieurs Christophe HOGARD (sauf pour les délibérations 01, 10 et 14), Benoit DUGAST.

ABSENTS EXCUSES : Mesdames Marie-Christine PLISSONNEAU, Emma BRAZAUD.
Monsieur Jean-Marie GRIMAUD donne pouvoir à Madame Magali LOISEAU.
Madame Laurence MARTINEAU donne pouvoir à Madame Annick MENANTEAU.
Monsieur Joseph LIARD donne pouvoir à Madame Monique ENFRIN.
Madame Marie RENOU donne pouvoir à Madame Odile PINEAU.
Madame Anita ROIRAND donne pouvoir à Madame Marietta BOONEFAES.

Nombre administrateurs en exercice : 17

Nombre administrateurs présents : 10

9 aux délibérations 01, 10, 14 et 16

Nombre administrateurs votants : 15

14 aux délibérations 01,10, 14 et 16

Secrétaire de séance : Marietta BOONEFAES.

N°02 : PROPOSITIONS D'AFFECTATION DES RESULTATS - EXERCICE 2025.

(Rapporteur : Christophe HOGARD).

Suite à l'approbation des comptes financiers uniques 2025, Monsieur le Président du CCAS propose aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir déterminer les résultats à affecter aux budgets primitifs du CCAS principal et de la Cuisine centrale de l'exercice 2026 comme Indiqué dans les tableaux ci-dessous.

SLOW

Budget principal CCAS**Détermination de l'affectation des résultats en section d'investissement**

| Budget | Principal |
|---|--------------------|
| Soldes de la section d'investissement | |
| *A /résultat d'investissement 2025 - compte 001 | -598 464,70 |
| * Restes à réaliser | |
| - Dépenses | 341 889,77 |
| - Recettes | |
| - B/Solde des restes à réaliser | -341 889,77 |
| A+B | -940 354,47 |
| * besoin de financement de la section d'investissement | 940 354,47 |
| Soldes de la section de fonctionnement | |
| * résultat de fonctionnement 2025 | 1 182 274,54 |
| * somme à affecter en section d'investissement - compte 1068 | 940 354,47 |
| * résultat de fonctionnement reporté - compte 002 | 241 920,07 |

Budget annexe cuisine centrale**BALANCE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025**

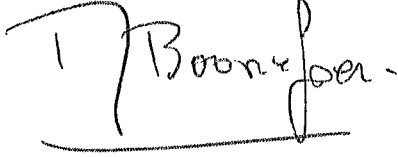
| Budget | Principal |
|--|-------------------|
| Soldes de la section d'investissement | |
| *A /résultat d'investissement 2025 - compte 001 | -73 325,63 |
| * Restes à réaliser | |
| - Dépenses | 7 784,94 |
| - Recettes | |
| - B/Solde des restes à réaliser | -7 784,94 |
| Résultats constatés au CA 2025 | -81 110,57 |
| Résultat de clôture 2025 | 81 110,57 |
| Soldes de la section de fonctionnement | |
| * résultat de fonctionnement 2025 | 119 520,43 |
| * somme à affecter en section d'investissement - compte 1068 | 81 110,57 |
| * résultat de fonctionnement reporté - compte 002 | 38 409,86 |

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2311-5, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir affecter les résultats de l'exercice 2025 du CCAS et de la cuisine centrale comme indiqués dans le tableau ci-dessus.

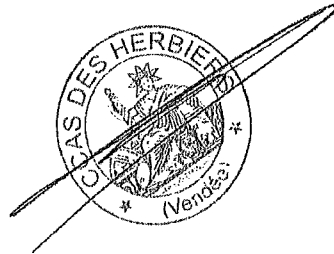
Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil d'administration adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 085-268500758-20260310-DEL02_10032026-BF

Marietta BOONEFAES
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Président



Publié électroniquement le : 20/03/2026
Transmis en Préfecture le : 20/03/2026

SLO

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

ARRONDISSEMENT
DE LA ROCHE SUR YON

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS
10 MARS 2026

Date de convocation : le 4 mars 2026

L'an deux mil vingt-six et le dix mars à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, salle Charette de l'hôtel des communes, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD, sauf pour les délibérations 01,10 et 14 sous la Présidence de Madame Magali LOISEAU- Vice-Présidente.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Magali LOISEAU (sauf pour la délibération 16), Odile PINEAU, Véronique BESSE, Marietta BOONEFAES, Annick MENANTEAU, Monique ENFRIN, Blandine DAVID, Lucette SOURISSEAU.
Messieurs Christophe HOGARD (sauf pour les délibérations 01, 10 et 14), Benoit DUGAST.

ABSENTS EXCUSES : Mesdames Marie-Christine PLISSONNEAU, Emma BRAZAUD.
Monsieur Jean-Marie GRIMAUD donne pouvoir à Madame Magali LOISEAU.
Madame Laurence MARTINEAU donne pouvoir à Madame Annick MENANTEAU.
Monsieur Joseph LIARD donne pouvoir à Madame Monique ENFRIN.
Madame Marie RENOU donne pouvoir à Madame Odile PINEAU.
Madame Anita ROIRAND donne pouvoir à Madame Marietta BOONEFAES.

Nombre administrateurs en exercice : 17

Nombre administrateurs présents : 10

9 aux délibérations 01, 10, 14 et 16

Nombre administrateurs votants : 15

14 aux délibérations 01,10, 14 et 16

Secrétaire de séance : Marietta BOONEFAES.

N°03 : BUDGETS PRIMITIFS 2026. (Rapporteur : Christophe HOGARD).

Monsieur le Président du CCAS expose aux membres du Conseil d'administration la proposition de budget principal primitif 2026, pour le CCAS principal, qui se compose comme suit :

➤ **BUDGET CCAS PRINCIPAL**

- **SECTION FONCTIONNEMENT :**

- Dépenses : 2 352 269.00 euros
- Recettes : 2 352 269.00 euros

- **SECTION INVESTISSEMENT :**

- Dépenses : 2 369 915.00 euros
- Recettes : 2 369 915.00 euros

Monsieur le Président du CCAS expose aux membres du Conseil d'administration la proposition de budget annexe primitif 2026, pour la cuisine centrale, qui se compose comme suit :

➤ **BUDGET CCAS CUISINE CENTRALE**

- **SECTION FONCTIONNEMENT :**

- Dépenses : 2 126 665.00 euros
- Recettes : 2 126 665.00 euros

- **SECTION INVESTISSEMENT :**

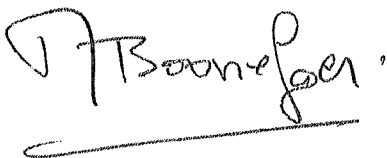
- Dépenses : 165 402.75 euros
- Recettes : 165 402.75 euros

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2312-1,
Vu le débat d'orientation budgétaire organisé le 22 janvier 2026,
Vu la note de présentation annexée à la présente délibération,

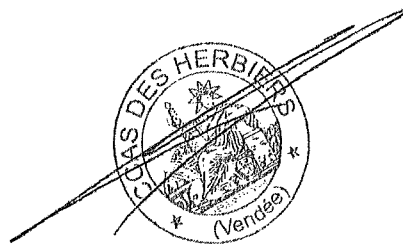
Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir adopter le budget principal primitif 2026 pour le CCAS principal et le budget annexe primitif 2026 pour la cuisine centrale tels que présentés en annexe.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil d'administration adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Marietta BOONEFAES
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Président



Publié électroniquement le : 23/03/26
Transmis en Préfecture le : 23/03/26

SLOW

**DEPARTEMENT
DE LA VENDEE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**ARRONDISSEMENT
DE LA ROCHE SUR YON**

**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS
10 MARS 2026**

Date de convocation : le 4 mars 2026

L'an deux mil vingt-six et le dix mars à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, salle Charette de l'hôtel des communes, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD, sauf pour les délibérations 01,10 et 14 sous la Présidence de Madame Magali LOISEAU- Vice-Présidente.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Magali LOISEAU (sauf pour la délibération 16), Odile PINEAU, Véronique BESSE, Marietta BOONEFAES, Annick MENANTEAU, Monique ENFRIN, Blandine DAVID, Lucette SOURISSEAU.
Messieurs Christophe HOGARD (sauf pour les délibérations 01, 10 et 14), Benoit DUGAST.

ABSENTS EXCUSES : Mesdames Marie-Christine PLISSONNEAU, Emma BRAZAUD.
Monsieur Jean-Marie GRIMAUD donne pouvoir à Madame Magali LOISEAU.
Madame Laurence MARTINEAU donne pouvoir à Madame Annick MENANTEAU.
Monsieur Joseph LIARD donne pouvoir à Madame Monique ENFRIN.
Madame Marie RENOUE donne pouvoir à Madame Odile PINEAU.
Madame Anita ROIRAND donne pouvoir à Madame Marietta BOONEFAES.

Nombre administrateurs en exercice : 17

Nombre administrateurs présents : 10

9 aux délibérations 01, 10, 14 et 16

Nombre administrateurs votants : 15

14 aux délibérations 01,10, 14 et 16

Secrétaire de séance : Marietta BOONEFAES.

N°04 : SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL – ANNEE 2026.

(Rapporteur : Véronique BESSE).

Le CCAS, dans le cadre de sa politique d'appui aux associations apportant des aides ou des soutiens individuels aux personnes en difficulté, a décidé de subventionner celles-ci pour l'exercice de leurs missions. En conséquence, le soutien du CCAS s'adresse prioritairement aux associations ne bénéficiant pas, ou de manière limitée, des autres aides publiques. A ce titre n'entrent pas dans ce champ les structures financées par des prix de journée ou facturant leurs prestations. Toutefois, pour ces dernières, le CCAS peut décider d'apporter son concours pour des actions de solidarité organisées complémentaires aux activités régulières de ces associations.

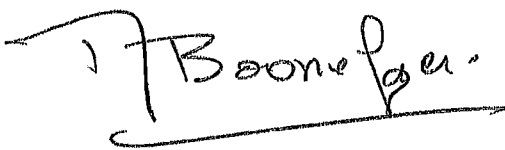
Après analyse des dossiers déposés par diverses associations, un tableau récapitulatif des demandes est présenté aux membres du Conseil d'administration.

Monsieur le Président du CCAS propose aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir accorder les subventions proposées ci-dessous :

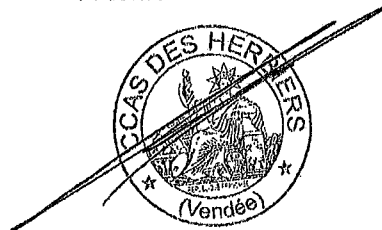
| | Subventions versées en 2025 | Subventions proposées pour 2026 |
|--|-----------------------------|---------------------------------|
| Alcool Accompagnement Prévention Vendée (anciennement Entraid 'addict 85) | 110€ | 110€ |
| Les amis de la santé de Vendée | 110€ | 110€ |
| Addiction Alcool Vie Libre | 110€ | 110€ |
| FAVEC 85 (association départementale des conjoints survivants et parents d'orphelins) | 0€ | 0€ |
| Fédération des Malades et Handicapés | 0€ | 0€ |
| TOTAL | 330€ | 330€ |

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil d'administration adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Marietta BOONEFAES
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Président



Publié électroniquement le : 16/03/2026
Transmis en Préfecture le : 16/03/2026

**DEPARTEMENT
DE LA VENDEE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**ARRONDISSEMENT
DE LA ROCHE SUR YON**

**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS
10 MARS 2026**

Date de convocation : le 4 mars 2026

L'an deux mil vingt-six et le dix mars à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, salle Charette de l'hôtel des communes, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD, sauf pour les délibérations 01,10 et 14 sous la Présidence de Madame Magali LOISEAU- Vice-Présidente.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Magali LOISEAU (sauf pour la délibération 16), Odile PINEAU, Véronique BESSE, Marietta BOONEFAES, Annick MENANTEAU, Monique ENFRIN, Blandine DAVID, Lucette SOURISSEAU.
Messieurs Christophe HOGARD (sauf pour les délibérations 01, 10 et 14), Benoit DUGAST.

ABSENTS EXCUSES : Mesdames Marie-Christine PLISSONNEAU, Emma BRAZAUD.
Monsieur Jean-Marie GRIMAUD donne pouvoir à Madame Magali LOISEAU.
Madame Laurence MARTINEAU donne pouvoir à Madame Annick MENANTEAU.
Monsieur Joseph LIARD donne pouvoir à Madame Monique ENFRIN.
Madame Marie RENOU donne pouvoir à Madame Odile PINEAU.
Madame Anita ROIRAND donne pouvoir à Madame Marietta BOONEFAES.

Nombre administrateurs en exercice : 17

Nombre administrateurs présents : 10

9 aux délibérations 01, 10, 14 et 16

Nombre administrateurs votants : 15

14 aux délibérations 01,10, 14 et 16

Secrétaire de séance : Marietta BOONEFAES.

N°05 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS. (Rapporteur : Magali LOISEAU).

- **Création ou modification du tableau des emplois permanents et/ou non permanents**

Compte-tenu de modifications au sein des services du CCAS, il convient de modifier le tableau des effectifs afin de faire correspondre le grade et le temps de travail des postes à celui des agents qui seront recrutés ou qui bénéficient de mobilités internes.

SLOW

| EHPAD LES CHENES - Espace d'accompagnement palliatif : | | |
|--|---|---|
| Création de poste | Suppression de poste | Motivation |
| <p>Ide de nuit : Emploi non permanent :</p> <p>Un emploi d'infirmier en soins généraux (ou d'infirmier en soins généraux hors classe) temps non complet 90% (31h30 hebdomadaires)</p> <p>Deux emplois d'infirmier en soins généraux (ou d'infirmier en soins généraux hors classe) à temps non complet 85 % (29h45 hebdomadaires)</p> <p>Ide de jour : Emploi non permanent :</p> <p>Un emploi d'infirmier en soins généraux (ou d'infirmier en soins généraux hors classe) à temps non complet 90% (31h30 hebdomadaires)</p> <p>Aide-soignant : Emploi permanent :</p> <p>Un emploi d'agent social ou d'aide-soignant de classe normale (ou supérieure) à temps complet</p> | <p>Ide de nuit : Emploi non permanent :</p> <p>Un emploi d'infirmier en soins généraux (ou d'infirmier en soins généraux hors classe) à temps complet</p> <p>Deux emplois d'infirmier en soins généraux (ou d'infirmier en soins généraux hors classe) à temps non complet 80 % (28 heures hebdomadaires)</p> <p>Ide de jour : Emploi non permanent :</p> <p>Un emploi d'infirmier en soins généraux (ou d'infirmier en soins généraux hors classe) à temps complet</p> <p>Aide-soignant : Emploi non permanent :</p> <p>Un emploi d'aide-soignant de classe normale (ou supérieure) à temps non complet 60 % (21 heures hebdomadaires)</p> | <p>Modification des emplois, compte-tenu des recrutements effectués en janvier et février dernier.</p> <p>Mise en œuvre : 1^{er} mars 2026</p> <p>Modification du temps de travail du poste et passage en emploi permanent, compte-tenu du redéploiement en interne d'un temps d'aide-soignant (40 %)</p> <p>Mise en œuvre : 1^{er} mars 2026</p> |

Création d'un Centre de Ressources Territoriales (CRT) – emploi non permanent

| Résidence Fontaine du Jeu | | |
|---|--|--|
| Création de poste | Suppression de poste | Motivation |
| <p>Gestion administrative du CRT :</p> <p>Un emploi d'adjoint administratif ou d'adjoint administratif principal de 2^{ème} ou 1^{ère} classe, à temps complet</p> | <p>Gestion administrative du CRT :</p> <p>Un emploi d'adjoint administratif ou d'adjoint administratif principal de 2^{ème} ou 1^{ère} classe, à temps non complet 90% (31 heures 30 hebdomadaires)</p> | <p>Modification du temps de travail du poste, compte-tenu d'un recrutement en cours et de l'ajout de 10% de temps d'assistante de direction pour la directrice générale des EHPAD</p> <p>Mise en œuvre : 1er mai 2026</p> |

| CCAS | | |
|--|---|--|
| Création de poste | Suppression de poste | Motivation |
| <p>Direction du CCAS :</p> <p>1 poste d'adjoint administratif ou d'adjoint administratif principal de 1^{er} ou 2^{ème} classe à temps non complet 85% ((29h45 hebdomadaires)</p> | <p>Direction du CCAS :</p> <p>1 poste d'adjoint administratif ou d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet</p> | <p>Modification compte-tenu d'une réorganisation de la direction du CCAS et d'un recrutement en cours</p> <p>Mise en œuvre : au 1^{er} mai 2026</p> |

| | | |
|---|---|--|
| <p>Direction des Ressources humaines : 1 emploi d'adjoint administratif (ou d'adjoint administratif principal de 2^{ème} ou 1^{ère} classe) à temps complet</p> <p>Direction Action sociale : Emploi permanent 1 emploi d'adjoint administratif à temps complet</p> | <p>Direction des Ressources humaines : 1 emploi d'adjoint administratif (ou d'adjoint administratif principal de 2^{ème} ou 1^{ère} classe) à temps non complet 80% (28h hebdomadaires)</p> <p>Direction Action sociale : Emploi non permanent 1 emploi d'adjoint administratif à temps complet</p> | <p>Modification de l'emploi d'assistante RH, compte du développement des missions de la direction depuis près d'un an et de l'ajout de la mission « gestion des stages ».</p> <p>Mise en œuvre : 1^{er} avril 2026</p> <p>Pérennisation du poste de conseiller numérique (<i>auparavant en contrat de projet L 332-24 du CGFP – voir CA du 9 juillet 2024</i>)</p> <p>Mise en œuvre : 1^{er} juin 2026</p> |
|---|---|--|

Si aucune candidature de fonctionnaire n'était retenue pour l'ensemble des emplois mentionnés ci-dessus, ils pourraient être pourvus par des agents contractuels en application des dispositions des articles L332-8 à L332-14 du Code Général de la Fonction Publique.

Dans une telle hypothèse, la rémunération de la personne retenue serait calculée, en tenant compte de ses compétences, de son niveau de formation et de son expérience professionnelle, dans la limite de celle afférente au grade du poste ainsi créé.

| Sous-total CREATIONS (en ETP) | Sous-total SUPPRESSIONS (en ETP) | Variation |
|-------------------------------|----------------------------------|------------|
| 8,35 | 7,9 | + 0,45 ETP |

• **Modification du tableau des effectifs, suite aux avancements de grade, promotions internes**

Dans le cadre des avancements de grade de l'année 2026 et suite à la mise en œuvre de l'arrêté n°2020-497 en date du 21 décembre 2020, relatif aux lignes directrices de gestion, une commission a été organisée le 6 février dernier.

Compte-tenu des avis formulés par les responsables hiérarchiques, vous trouverez ci-dessous les propositions de modifications des postes suivants :

| Création de poste | Suppression de poste | Motif | Date effet |
|--|---|---------------------|------------|
| 1 poste d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à temps complet | 1 poste d'adjoint administratif principal à temps complet | Avancement de grade | 01/04/2026 |
| 1 poste d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à temps complet | 1 poste d'adjoint administratif principal à temps complet | Avancement de grade | 01/01/2027 |
| 1 poste de rédacteur principal de 1 ^{ère} classe à temps complet | 1 poste de rédacteur principal de 2 ^{ème} classe à temps complet | Avancement de grade | 01/09/2026 |
| 1 poste d'infirmière en soins généraux hors classe à temps complet | 1 poste d'infirmière en soins généraux de classe normale à temps complet | Avancement de grade | 01/04/2026 |
| 1 poste d'aide-soignant de classe supérieure à temps complet | 1 poste d'aide-soignant de classe normale à temps complet | Avancement de grade | 01/04/2026 |
| 1 poste d'agent social principal de 1 ^{ère} classe à temps complet | 1 poste d'agent social principal de 2 ^{ème} classe à temps complet | Avancement de grade | 01/04/2026 |
| 3 postes d'agent social principal de 2 ^{ème} classe à temps complet | 3 postes d'agent social à temps complet | Avancement de grade | 01/04/2026 |

| Sous-total CREATIONS (en ETP) | Sous-total SUPPRESSIONS (en ETP) |
|-------------------------------|----------------------------------|
| 9 | 9 |

Par ailleurs et sous réserve de l'avis favorable du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vendée, il est également proposé de modifier les postes suivants, dans le cadre des promotions internes :

| Création de poste | Suppression de poste | Motif | Date effet |
|---------------------------------------|---|-------------------|------------|
| 2 postes de rédacteur à temps complet | 2 postes d'adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe à temps complet | Promotion interne | 01/07/2026 |
| 1 poste d'animateur à temps complet | 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe à temps complet | Promotion interne | |

Note : Ces postes seront modifiés si et seulement si le centre de gestion valide les promotions, auquel cas les postes seront maintenus à leur grade actuel.

| Sous-total CREATIONS (en ETP) | Sous-total SUPPRESSIONS (en ETP) |
|-------------------------------|----------------------------------|
| 3 | 3 |

• **Création ou modification du tableau des emplois non permanents**

Création de postes temporaires (vacataires saisonniers d'été)

Chaque année, le CCAS recrute un certain nombre d'agents en vue du remplacement d'agents en congés annuels ou en renfort de certains services qui ont une activité estivale ou saisonnière particulière notamment au sein des résidences et de la cuisine centrale.

Afin d'assurer la continuité du service public, il est proposé la création de postes saisonniers sur la base de l'article 332-23-2° du code général de la fonction publique.

En revanche, afin de tenir compte des contraintes budgétaires fortes pesant toujours sur la résidence fontaine du jeu cette année, les effectifs de saisonniers seront à nouveau contraints.

La liste de ces emplois saisonniers est jointe dans l'annexe (saisonniers d'été).

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la fonction publique, et ses articles L.332-1 et suivants relatifs aux recrutements contractuels sur emploi permanent et notamment les articles L.332-23 et suivants relatifs aux besoins temporaires,

Vu la délibération relative aux effectifs n°2 du 22 janvier 2026,

Vu le tableau des emplois permanents et des saisonniers ci-joints,

Vu les budgets de la Résidence de la Fontaine du Jeu et de la cuisine centrale,

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir :

- valider le tableau des effectifs permanents modifié,
- valider la création des emplois non permanents et notamment l'annexe relative aux besoins saisonniers,
- décider d'imputer les dépenses correspondantes sur les budgets correspondants.

Envoyé en préfecture le 16/03/2026

Reçu en préfecture le 16/03/2026

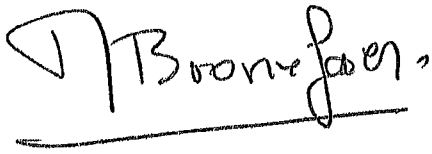
Publié le

ID : 085-268500758-20260310-DEL05_10032026-DE

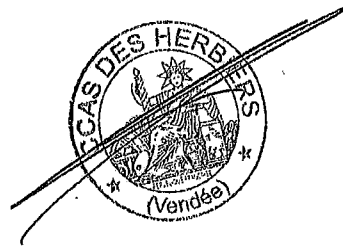
S/LOW

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil d'administration adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Marietta BOONEFAES
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Président



Publié électroniquement le : 16/03/2026
Transmis en Préfecture le : 16/03/2026

**DEPARTEMENT
DE LA VENDEE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**ARRONDISSEMENT
DE LA ROCHE SUR YON**

**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS
10 MARS 2026**

Date de convocation : le 4 mars 2026

L'an deux mil vingt-six et le dix mars à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, salle Charette de l'hôtel des communes, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD, sauf pour les délibérations 01,10 et 14 sous la Présidence de Madame Magali LOISEAU- Vice-Présidente.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Magali LOISEAU (sauf pour la délibération 16), Odile PINEAU, Véronique BESSE, Marietta BOONEFAES, Annick MENANTEAU, Monique ENFRIN, Blandine DAVID, Lucette SOURISSEAU.
Messieurs Christophe HOGARD (sauf pour les délibérations 01, 10 et 14), Benoit DUGAST.

ABSENTS EXCUSES : Mesdames Marie-Christine PLISSONNEAU, Emma BRAZAUD.
Monsieur Jean-Marie GRIMAUD donne pouvoir à Madame Magali LOISEAU.
Madame Laurence MARTINEAU donne pouvoir à Madame Annick MENANTEAU.
Monsieur Joseph LIARD donne pouvoir à Madame Monique ENFRIN.
Madame Marie RENOU donne pouvoir à Madame Odile PINEAU.
Madame Anita ROIRAND donne pouvoir à Madame Marietta BOONEFAES.

Nombre administrateurs en exercice : 17

Nombre administrateurs présents : 10

9 aux délibérations 01, 10, 14 et 16

Nombre administrateurs votants : 15

14 aux délibérations 01,10, 14 et 16

Secrétaire de séance : Marietta BOONEFAES.

N°06 : CONVENTION ET CHARTE DU BENEVOLAT. (Rapporteur : Odile PINEAU).

Chaque année de nombreux citoyens du territoire se proposent d'accompagner nos aînés au sein de nos établissements.

Afin d'offrir des garanties de qualité aux EHPAD du CCAS et aux bénévoles qui y interviennent, de sécuriser le bénévolat et de contribuer à l'harmonisation des pratiques avec les professionnels, il est proposé aux membres du conseil d'administration de mettre en place **une convention ainsi qu'une charte du bénévole.**

Le bénévole qui souhaite ainsi s'engager, signe une convention (voir document en annexe) et s'engage à respecter les valeurs du CCAS des Herbiers (figurant dans la charte, jointe également en annexe).

Envoyé en préfecture le 16/03/2026

Reçu en préfecture le 16/03/2026

Publié le

ID : 085-268500758-20260310-DEL06_10032026-DE

SLO

La charte du bénévole rappelle notamment :

- Les droits et libertés des résidents
- L'obligation de confidentialité
- L'hygiène
- Avoir un comportement et un langage adapté

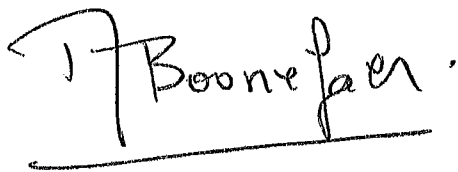
Vu le Code de la santé publique et notamment l'article R1110-4 relatif aux associations de bénévoles,
Vu le Code Général de la fonction publique,
Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 5 février 2026.

Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration de bien vouloir :

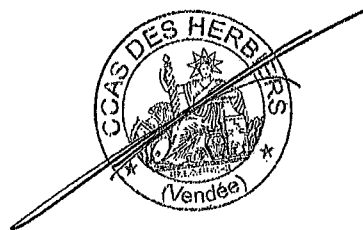
- valider la convention et la charte du bénévolat, telles que présentées en annexe,
- l'autoriser, ou Madame la Vice-Présidente, à signer toutes les pièces relatives à la mise en œuvre de ces documents.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil d'administration adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Marietta BOONEFAES
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Président



Publié électroniquement le : 16/03/2026
Transmis en Préfecture le : 16/03/2026

**DEPARTEMENT
DE LA VENDEE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**ARRONDISSEMENT
DE LA ROCHE SUR YON**

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS
10 MARS 2026**

Date de convocation : le 4 mars 2026

L'an deux mil vingt-six et le dix mars à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, salle Charette de l'hôtel des communes, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD, sauf pour les délibérations 01,10 et 14 sous la Présidence de Madame Magali LOISEAU- Vice-Présidente.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Magali LOISEAU (sauf pour la délibération 16), Odile PINEAU, Véronique BESSE, Marietta BOONEFAES, Annick MENANTEAU, Monique ENFRIN, Blandine DAVID, Lucette SOURISSEAU.
Messieurs Christophe HOGARD (sauf pour les délibérations 01, 10 et 14), Benoit DUGAST.

ABSENTS EXCUSES : Mesdames Marie-Christine PLISSONNEAU, Emma BRAZAUD.
Monsieur Jean-Marie GRIMAUD donne pouvoir à Madame Magali LOISEAU.
Madame Laurence MARTINEAU donne pouvoir à Madame Annick MENANTEAU.
Monsieur Joseph LIARD donne pouvoir à Madame Monique ENFRIN.
Madame Marie RENOU donne pouvoir à Madame Odile PINEAU.
Madame Anita ROIRAND donne pouvoir à Madame Marietta BOONEFAES.

Nombre administrateurs en exercice : 17

Nombre administrateurs présents : 10

9 aux délibérations 01, 10, 14 et 16

Nombre administrateurs votants : 15

14 aux délibérations 01,10, 14 et 16

Secrétaire de séance : Marietta BOONEFAES.

N°07 : MARCHÉ DE FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES – ACCORD-CADRE AVEC EMISSIONS DE BONS DE COMMANDE – AVENANT N°2 AU LOT 11 – AUTORISATION DE SIGNATURE.

(Rapporteur : Annick MENANTEAU).

Par délibération n°11 du 6 juillet 2023, le Centre Communal d'Action Sociale a autorisé la signature des accords-cadres avec émission de bons de commande relatifs aux fournitures de denrées alimentaires, notamment :

| | Attributaire | Montant minimum annuel en € HT | Montant maximum annuel en € HT |
|--------------------------|--|---------------------------------------|---------------------------------------|
| Lot 11 - BOISSONS | REMY LIBOUREAU – Avenue de la Sèvre – 85700 SAINT- MESMIN | 18 000 | 40 000 |

Par délibération n°08 en date du 27 février 2025, le Conseil d'administration du CCAS a validé l'avenant 1 au lot 11 portant sur l'application d'un nouveau tarif pour le produit référencé ci-dessous, pour la période du 1^{er} février 2025 au 31 décembre 2025 :

| Références | DESIGNATION |
|------------|------------------------------------|
| 11/36 | HELIOR ORANGE -- BRICK LITRE PAR 8 |

Dans le cadre de l'exécution du marché, il est nécessaire de prolonger l'application de ce tarif pour la référence citée ci-dessus, afin de suivre la réalité économique du secteur à compter du 1^{er} mars 2026 :

| Références | DESIGNATION |
|------------|------------------------------------|
| 11/36 | HELIOR ORANGE -- BRICK LITRE PAR 8 |

Il est proposé de fixer le prix du litre à 1,78 € HT à compter du 1^{er} mars 2026 jusqu'au 1^{er} juillet 2026. Le mois M0 pour ce produit est mars 2026, jusqu'au 31 décembre 2026.

La fixation du prix de cette référence pour les prochaines révisions doit prendre en compte l'évolution du cours du jus d'orange en fonction des justificatifs fournis par l'entreprise et par validation du pouvoir adjudicateur.

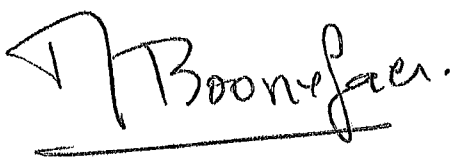
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique, notamment l'article R2194-5,
Vu la délibération n°11 du 06 juillet 2023 du Conseil d'administration du CCAS,
Vu la délibération n° 08 du 27 février 2025 du Conseil d'administration du CCAS,

Monsieur le Président du CCAS propose aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir :

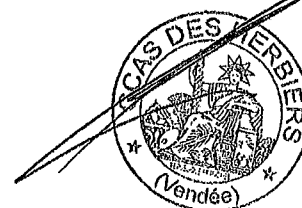
- approuver le projet d'avenant n°2 au lot 11 au marché de fournitures de denrées alimentaires – Accord-cadre mono-attributaire avec émission de bons de commande,
- l'autoriser ou Madame la Vice-Présidente du CCAS, à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution,

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil d'administration adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Marietta BOONEFAES
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Président



Publié électroniquement le : 16/03/2026
Transmis en Préfecture le : 16/03/2026

**DEPARTEMENT
DE LA VENDEE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**ARRONDISSEMENT
DE LA ROCHE SUR YON**

**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS
10 MARS 2026**

Date de convocation : le 4 mars 2026

L'an deux mil vingt-six et le dix mars à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, salle Charette de l'hôtel des communes, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD, sauf pour les délibérations 01,10 et 14 sous la Présidence de Madame Magali LOISEAU- Vice-Présidente.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Magali LOISEAU (sauf pour la délibération 16), Odile PINEAU, Véronique BESSE, Marietta BOONEFAES, Annick MENANTEAU, Monique ENFRIN, Blandine DAVID, Lucette SOURISSEAU.
Messieurs Christophe HOGARD (sauf pour les délibérations 01, 10 et 14), Benoit DUGAST.

ABSENTS EXCUSES : Mesdames Marie-Christine PLISSONNEAU, Emma BRAZAUD.
Monsieur Jean-Marie GRIMAUD donne pouvoir à Madame Magali LOISEAU.
Madame Laurence MARTINEAU donne pouvoir à Madame Annick MENANTEAU.
Monsieur Joseph LIARD donne pouvoir à Madame Monique ENFRIN.
Madame Marie RENOU donne pouvoir à Madame Odile PINEAU.
Madame Anita ROIRAND donne pouvoir à Madame Marietta BOONEFAES.

Nombre administrateurs en exercice : 17

Nombre administrateurs présents : 10

9 aux délibérations 01, 10, 14 et 16

Nombre administrateurs votants : 15

14 aux délibérations 01,10, 14 et 16

Secrétaire de séance : Marietta BOONEFAES.

N°08 : CONVENTION DE LOCATION D'UN LOGEMENT A L'ANNEE A L'ASSOCIATION ESCALESOUEST.
(Rapporteur : Marietta BOONEFAES).

L'association ESCALESOUEST a repris la gestion de la Résidence La Pellinière située Route de la Goriandière aux Herbiers. Celle-ci devient un Foyer de Jeunes Travailleurs à compter du 1er mars 2026.

Cette résidence qualifiée de résidence sociale était gérée précédemment par l'association AGROPOLIS et ils ont décidé de cesser la gestion.

ESCALESOUEST propose de poursuivre le partenariat existant avec le CCAS des Herbiers depuis 2021 afin de mettre à disposition de façon temporaire un studio meublé en modifiant le public cible. Le logement devra accueillir des jeunes âgés entre 18 et 25 ans en difficulté sociale.

Il est donc proposé de conclure une convention de location de logement à l'année à la résidence de la Pellinière à l'association ESCALESQUEST à compter du 1^{er} mars 2026, pour une durée de 12 mois, renouvelable par tacite reconduction.

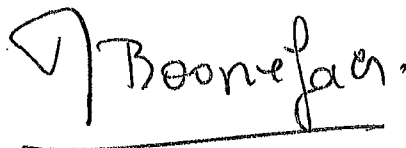
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu le projet de convention ci-joint en annexe,
Considérant le besoin de logements temporaires sur le territoire de la Ville des Herbiers,
Considérant l'action du CCAS en matière de prévention des personnes vulnérables,

Monsieur le Président propose aux membres de bien vouloir :

- approuver le projet de convention de location de logement à l'année à la résidence de la Pellinière à l'association ESCALESQUEST
- l'autoriser, ou Madame la Vice-Présidente du CCAS, à signer le projet de convention joint en annexe, ainsi que toute pièce relative à cette convention.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil d'administration adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Marietta BOONEFAES
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Président



Publié électroniquement le : 16/03/26
Transmis en Préfecture le : 16/03/26

**DEPARTEMENT
DE LA VENDEE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**ARRONDISSEMENT
DE LA ROCHE SUR YON**

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS
10 MARS 2026**

Date de convocation : le 4 mars 2026

L'an deux mil vingt-six et le dix mars à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, salle Charette de l'hôtel des communes, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD, sauf pour les délibérations 01,10 et 14 sous la Présidence de Madame Magali LOISEAU- Vice-Présidente.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Magali LOISEAU (sauf pour la délibération 16), Odile PINEAU, Véronique BESSE, Marietta BOONEFAES, Annick MENANTEAU, Monique ENFRIN, Blandine DAVID, Lucette SOURISSEAU.
Messieurs Christophe HOGARD (sauf pour les délibérations 01, 10 et 14), Benoit DUGAST.

ABSENTS EXCUSES : Mesdames Marie-Christine PLISSONNEAU, Emma BRAZAUD.
Monsieur Jean-Marie GRIMAUD donne pouvoir à Madame Magali LOISEAU.
Madame Laurence MARTINEAU donne pouvoir à Madame Annick MENANTEAU.
Monsieur Joseph LIARD donne pouvoir à Madame Monique ENFRIN.
Madame Marie RENOUE donne pouvoir à Madame Odile PINEAU.
Madame Anita ROIRAND donne pouvoir à Madame Marietta BOONEFAES.

Nombre administrateurs en exercice : 17

Nombre administrateurs présents : 10

9 aux délibérations 01, 10, 14 et 16

Nombre administrateurs votants : 15

14 aux délibérations 01,10, 14 et 16

Secrétaire de séance : Marietta BOONEFAES.

N°09 : RESIDENCE DE LA FONTAINE DU JEU : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2025.

(Rapporteur : Magali LOISEAU).

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil d'administration le compte de gestion dressé par le Receveur municipal.

Considérant que les montants des mandats et titres à recouvrer, indiqués dans le compte de gestion du Receveur Municipal sont conformes aux écritures de la comptabilité administrative,

Vu la bonne gestion du Receveur Municipal,

Considérant que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2025, par le Receveur municipal n'appelle ni observations, ni réserves du Conseil d'administration du CCAS,

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'administration du CCAS de bien vouloir adopter le compte de gestion de l'exercice 2025.

Envoyé en préfecture le 16/03/2026

Reçu en préfecture le 16/03/2026

Publié le

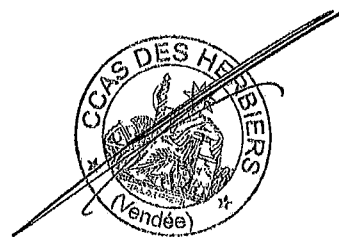
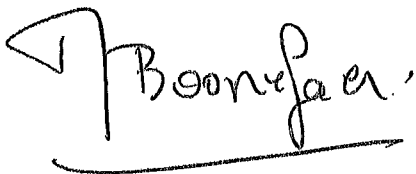
ID : 085-268500758-20260310-DEL09_10032026-DE

SLOW

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil d'administration adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Marietta BOONEFAES
Secrétaire de séance

Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Président



Publié électroniquement le : 16/03/26
Transmis en Préfecture le : 16/03/26

**DEPARTEMENT
DE LA VENDEE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**ARRONDISSEMENT
DE LA ROCHE SUR YON**

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS

10 MARS 2026

Date de convocation : le 4 mars 2026

L'an deux mil vingt-six et le dix mars à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, salle Charette de l'hôtel des communes, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD, sauf pour les délibérations 01,10 et 14 sous la Présidence de Madame Magali LOISEAU- Vice-Présidente.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Magali LOISEAU (sauf pour la délibération 16), Odile PINEAU, Véronique BESSE, Marietta BOONEFAES, Annick MENANTEAU, Monique ENFRIN, Blandine DAVID, Lucette SOURISSEAU.
Messieurs Christophe HOGARD (sauf pour les délibérations 01, 10 et 14), Benoit DUGAST.

ABSENTS EXCUSES : Mesdames Marie-Christine PLISSONNEAU, Emma BRAZAUD.
Monsieur Jean-Marie GRIMAUD donne pouvoir à Madame Magali LOISEAU.
Madame Laurence MARTINEAU donne pouvoir à Madame Annick MENANTEAU.
Monsieur Joseph LIARD donne pouvoir à Madame Monique ENFRIN.
Madame Marie RENOU donne pouvoir à Madame Odile PINEAU.
Madame Anita ROIRAND donne pouvoir à Madame Marietta BOONEFAES.

Nombre administrateurs en exercice : 17

Nombre administrateurs présents : 10

9 aux délibérations 01, 10, 14 et 16

Nombre administrateurs votants : 15

14 aux délibérations 01,10, 14 et 16

Secrétaire de séance : Marietta BOONEFAES.

N°10 : RESIDENCE DE LA FONTAINE DU JEU : APPROBATION DE L'ERRD (ÉTAT RÉALISÉ DES RECETTES ET DES DÉPENSES) - EXERCICE 2025. (Rapporteur : Magali LOISEAU).

Considérant qu'à compter du 1^{er} janvier 2017, le cadre budgétaire a changé. Des dispositions particulières s'appliquent aux établissements publics autonomes ainsi qu'aux ESMS (Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux) rattachés à une collectivité territoriale ou un CCAS/CIAS. Pour ces catégories, il convient de se référer à l'instruction interministérielle n°DGCS/5C/DGCL/DGFIP/2016/412 du 28 décembre 2016.

Vu la délibération n°05 du 07 décembre 2023, relative à la signature du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM),

Vu la signature du CPOM le 29 décembre 2023 pour la période 2024 à 2029,

Vu la délibération n°10 en date du 1^{er} avril 2025 portant sur la validation de l'EPRD (Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses),

Vu l'arrêté 2025 PSF-MVA/SO2A n°21 du Conseil départemental du 19 février 2025,

Vu les décisions tarifaires n°7404 du 19 juin 2025 et n°17674 du 24 novembre 2025 de l'ARS portant fixation du forfait global de soins pour 2025,

Vu la délibération n°01 du 8 juillet 2025, concernant l'approbation de l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses 2025 (modifie et remplace la délibération N°10 du 1er avril 2025),

Après avoir pris connaissance de l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (E.R.R.D.),

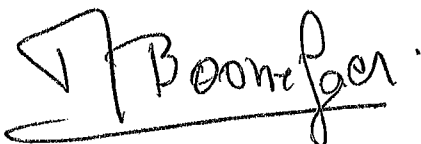
En application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président se retire de la salle au moment du vote. La séance se poursuit et le Conseil d'Administration élit son Président à l'unanimité : Magali LOISEAU.

Il est proposé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir approuver l'Etat Réalisé des Recettes et Dépenses 2025 (ERRD) ci-dessous :

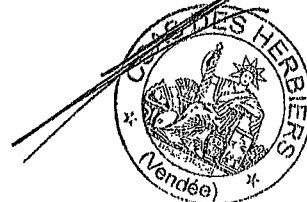
| Exercice 2025 | | Section de Fonctionnement | |
|---|---------------|---------------------------|-----------------|
| | | Total Général | |
| | | Dépenses | Recettes |
| Réalisé | | 15 034 966,00 € | 15 161 027,11 € |
| Résultat | Déficit | | |
| | Excédent | 126 061,11 € | |
| Résultat antérieur incorporé au BP 2025 | Déficit | | |
| | Excédent 2024 | 673 093,67 € | |
| Résultat de clôture | Déficit | | |
| | Excédent | 799 154,78 € | |

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil d'administration adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Marietta BOONEFAES
 Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
 Christophe HOGARD
 Président



**DEPARTEMENT
DE LA VENDEE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**ARRONDISSEMENT
DE LA ROCHE SUR YON**

**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS
10 MARS 2026**

Date de convocation : le 4 mars 2026

L'an deux mil vingt-six et le dix mars à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, salle Charette de l'hôtel des communes, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD, sauf pour les délibérations 01,10 et 14 sous la Présidence de Madame Magali LOISEAU- Vice-Présidente.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Magali LOISEAU (sauf pour la délibération 16), Odile PINEAU, Véronique BESSE, Marietta BOONEFAES, Annick MENANTEAU, Monique ENFRIN, Blandine DAVID, Lucette SOURISSEAU.
Messieurs Christophe HOGARD (sauf pour les délibérations 01, 10 et 14), Benoit DUGAST.

ABSENTS EXCUSES : Mesdames Marie-Christine PLISSONNEAU, Emma BRAZAUD.
Monsieur Jean-Marie GRIMAUD donne pouvoir à Madame Magali LOISEAU.
Madame Laurence MARTINEAU donne pouvoir à Madame Annick MENANTEAU.
Monsieur Joseph LIARD donne pouvoir à Madame Monique ENFRIN.
Madame Marie RENOUE donne pouvoir à Madame Odile PINEAU.
Madame Anita ROIRAND donne pouvoir à Madame Marietta BOONEFAES.

Nombre administrateurs en exercice : 17

Nombre administrateurs présents : 10

9 aux délibérations 01, 10, 14 et 16

Nombre administrateurs votants : 15

14 aux délibérations 01,10, 14 et 16

Secrétaire de séance : Marietta BOONEFAES.

N°11 : RESIDENCE DE LA FONTAINE DU JEU : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025.
(Rapporteur : Magali LOISEAU).

Suite à l'approbation du compte de gestion et de l'ERRD de l'exercice 2025, Monsieur le Président propose aux membres du CCAS, de délibérer sur l'affectation des résultats 2025.

Le CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens), ayant été signé le 29 décembre 2023 pour la période 2024 à 2029, l'affectation est réalisée globalement et se présente comme suit :

I - SECTION D'EXPLOITATION

**Délibération votée en 2026 portant sur
 l'affectation des résultats de 2025**

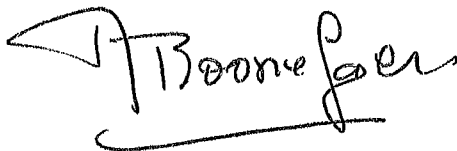
| Les résultats à affecter se présentent comme suit : | | Compte de résultat prévisionnel TOTAL GÉNÉRAL |
|---|-------------|--|
| Total des mandats émis en 2025 | | 15 034 966,00 € |
| Total des titres émis en 2025 | | 15 161 027,11 € |
| Résultat de l'exercice 2025 | Excédent | 126 061,11 € |
| | Déficit | 0,00 € |
| solde compte 110 ou 119 en BS au CDG 2025 | Excédent | 673 093,67 € |
| | Déficit (-) | 0,00 € |
| Résultat au 31/12/2025 à affecter | Excédent | 799 154,78 € |
| | Déficit | 0,00 € |

AFFECTATION :

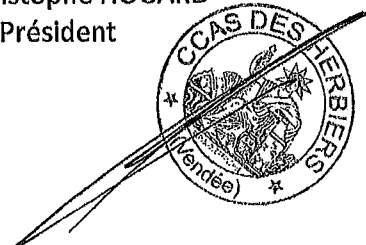
| L'affectation de l' <u>excédent</u> est la suivante : | HÉBERGEMENT DÉPENDANCE ET SOINS Affectation globale TOTAL GÉNÉRAL |
|--|--|
| en priorité à l'apurement des déficits antérieurs sur 2026 (N+1) (compte 119) | 0,00 € |
| en investissement sur 2026 (N+1) (compte 10682) | 100 000,00 € |
| en réserve de compensation des charges d'amortissement relatif à des équipements de mise aux normes de sécurité sur 2026 (N+1) (compte 10687) => en négatif si reprise pour doter le report à nouveau au 110 | 0,00 € |
| en réserve de compensation sur 2026 (N+1) (compte 10686) | 0,00 € |
| en réserve de trésorerie sur 2026 (N+1) (compte 10685) | 0,00 € |
| en report à nouveau excédentaire 2026 (N+1) (compte 110) | 699 154,78 € |
| Total affecté | 799 154,78 € |

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil d'administration adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Marietta BOONEFAES
 Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
 Christophe HOGARD
 Président



Publié électroniquement le : 16/03/26
 Transmis en Préfecture le : 16/03/26

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT
DE LA ROCHE SUR YON

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS

10 MARS 2026

Date de convocation : le 4 mars 2026

L'an deux mil vingt-six et le dix mars à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, salle Charette de l'hôtel des communes, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD, sauf pour les délibérations 01,10 et 14 sous la Présidence de Madame Magali LOISEAU- Vice-Présidente.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Magali LOISEAU (sauf pour la délibération 16), Odile PINEAU, Véronique BESSE, Marietta BOONEFAES, Annick MENANTEAU, Monique ENFRIN, Blandine DAVID, Lucette SOURISSEAU.
Messieurs Christophe HOGARD (sauf pour les délibérations 01, 10 et 14), Benoit DUGAST.

ABSENTS EXCUSES : Mesdames Marie-Christine PLISSONNEAU, Emma BRAZAUD.
Monsieur Jean-Marie GRIMAUD donne pouvoir à Madame Magali LOISEAU.
Madame Laurence MARTINEAU donne pouvoir à Madame Annick MENANTEAU.
Monsieur Joseph LIARD donne pouvoir à Madame Monique ENFRIN.
Madame Marie RENOU donne pouvoir à Madame Odile PINEAU.
Madame Anita ROIRAND donne pouvoir à Madame Marietta BOONEFAES.

Nombre administrateurs en exercice : 17

Nombre administrateurs présents : 10

9 aux délibérations 01, 10, 14 et 16

Nombre administrateurs votants : 15

14 aux délibérations 01,10, 14 et 16

Secrétaire de séance : Marietta BOONEFAES.

N°12 : RESIDENCE DE LA FONTAINE DU JEU : APPROBATION DE L'EPRD (ÉTAT PRÉVISIONNEL DES RECETTES ET DES DÉPENSES) - EXERCICE 2026. (Rapporteur : Magali LOISEAU).

Considérant qu'à compter du 1er janvier 2017, le cadre budgétaire a changé. Des dispositions particulières s'appliquent, aux établissements publics autonomes ainsi qu'aux ESMS rattachés à une collectivité territoriale ou un CCAS/CIAS. Pour ces catégories, il convient de se référer à l'instruction interministérielle n°DGCS/5C/DGCL/DGFIP/2016/412 du 28 décembre 2016.

Vu la délibération n°05 du 07 décembre 2023, relative à la signature du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM),

Vu la signature du CPOM le 29 décembre 2023 pour la période 2024 à 2029,

Après avoir pris connaissance de l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (E.P.R.D.),

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir valider, le budget 2026 présenté sous forme d'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (E.P.R.D.) ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- dépenses : 15 864 271.79 euros
- recettes : 15 739 304.79 euros

Soit par section tarifaire :

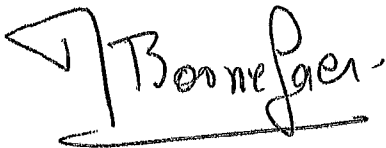
| | CHARGES | PRODUITS |
|-------------|-----------------|-----------------|
| HEBERGEMENT | 7 018 975.97 € | 6 491 778.51 € |
| DEPENDANCE | 2 398 320.67 € | 2 186 497.30 € |
| SOIN | 6 446 975.15 € | 7 061 028.98 € |
| TOTAL | 15 864 271.79 € | 15 739 304.79 € |

SECTION D'INVESTISSEMENT :

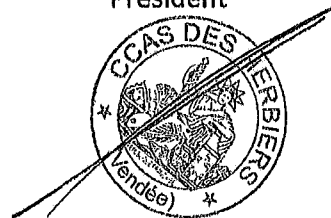
- dépenses prévisionnelles : 279 000.00 euros
- recettes prévisionnelles : 59 000.00 euros

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil d'administration adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Marietta BOONEFAES
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Président



DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT
DE LA ROCHE SUR YON

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS

10 MARS 2026

Date de convocation : le 4 mars 2026

L'an deux mil vingt-six et le dix mars à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, salle Charette de l'hôtel des communes, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD, sauf pour les délibérations 01,10 et 14 sous la Présidence de Madame Magali LOISEAU- Vice-Présidente.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Magali LOISEAU (sauf pour la délibération 16), Odile PINEAU, Véronique BESSE, Marietta BOONEFAES, Annick MENANTEAU, Monique ENFRIN, Blandine DAVID, Lucette SOURISSEAU.
Messieurs Christophe HOGARD (sauf pour les délibérations 01, 10 et 14), Benoit DUGAST.

ABSENTS EXCUSES : Mesdames Marie-Christine PLISSONNEAU, Emma BRAZAUD.
Monsieur Jean-Marie GRIMAUD donne pouvoir à Madame Magali LOISEAU.
Madame Laurence MARTINEAU donne pouvoir à Madame Annick MENANTEAU.
Monsieur Joseph LIARD donne pouvoir à Madame Monique ENFRIN.
Madame Marie RENOU donne pouvoir à Madame Odile PINEAU.
Madame Anita ROIRAND donne pouvoir à Madame Marietta BOONEFAES.

Nombre administrateurs en exercice : 17

Nombre administrateurs présents : 10

9 aux délibérations 01, 10, 14 et 16

Nombre administrateurs votants : 15

14 aux délibérations 01,10, 14 et 16

Secrétaire de séance : Marietta BOONEFAES.

N°13 : RESIDENCE AUTONOMIE « LE SQUARE DES CHENES » : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2025. (Rapporteur : Christophe HOGARD).

Monsieur le Président du CCAS présente aux membres du Conseil d'administration le compte de gestion de la Résidence autonomie dressé par le Receveur municipal.

Considérant que les montants des mandats et des titres à recouvrer indiqués dans le compte de gestion du Receveur municipal sont conformes aux écritures de la comptabilité administrative,

Considérant que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2025 par le Receveur municipal n'appelle ni observations, ni réserves du Conseil d'administration,

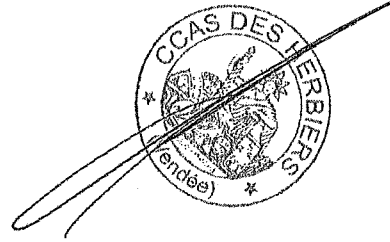
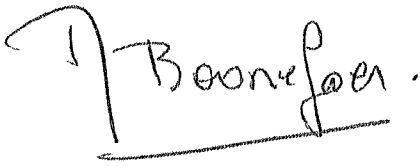
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1612-12,

Monsieur le Président du CCAS propose aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir approuver le compte de gestion de l'exercice 2025.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil d'administration adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Marietta BOONEFAES
Secrétaire de séance

Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Président



Publié électroniquement le : 20/03/26
Transmis en Préfecture le : 20/03/26

SLO

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT
DE LA ROCHE SUR
YON

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS
10 MARS 2026

Date de convocation : le 4 mars 2026

L'an deux mil vingt-six et le dix mars à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, salle Charette de l'hôtel des communes, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD, sauf pour les délibérations 01,10 et 14 sous la Présidence de Madame Magali LOISEAU- Vice-Présidente.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Magali LOISEAU (sauf pour la délibération 16), Odile PINEAU, Véronique BESSE, Marietta BOONEFAES, Annick MENANTEAU, Monique ENFRIN, Blandine DAVID, Lucette SOURISSEAU.
Messieurs Christophe HOGARD (sauf pour les délibérations 01, 10 et 14), Benoit DUGAST.

ABSENTS EXCUSES : Mesdames Marie-Christine PLISSONNEAU, Emma BRAZAUD.
Monsieur Jean-Marie GRIMAUD donne pouvoir à Madame Magali LOISEAU.
Madame Laurence MARTINEAU donne pouvoir à Madame Annick MENANTEAU.
Monsieur Joseph LIARD donne pouvoir à Madame Monique ENFRIN.
Madame Marie RENOU donne pouvoir à Madame Odile PINEAU.
Madame Anita ROIRAND donne pouvoir à Madame Marietta BOONEFAES.

Nombre administrateurs en exercice : 17

Nombre administrateurs présents : 10

9 aux délibérations 01, 10, 14 et 16

Nombre administrateurs votants : 15

14 aux délibérations 01,10, 14 et 16

Secrétaire de séance : Marietta BOONEFAES.

N°14 : RESIDENCE AUTONOMIE « LE SQUARE DES CHENES » : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2025. (Rapporteur : Christophe HOGARD).

Monsieur le Président du CCAS propose aux membres du Conseil d'administration de valider le compte administratif 2025 pour la résidence autonomie « le Square des Chênes » ci-dessous en conformité avec le compte de gestion du Receveur Municipal.

En application de l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président se retire de la salle au moment du vote du compte administratif. La séance se poursuit et le Conseil d'Administration élit son Président à l'unanimité : Magali LOISEAU.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1612-12, L. 2121-14 et L. 2121-31,

Vu la note de présentation annexée à la présente délibération,

Le Président propose aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir :

- approuver le compte administratif 2025 comme suit :

BALANCE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

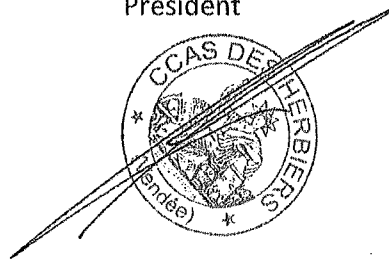
| Budget principal CCAS Résultats | Section de fonctionnement | | Section d'investissement | | Total des sections | |
|------------------------------------|---------------------------|-----------------|--------------------------|-----------------|--------------------|-----------------|
| | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| Budget Principal : | | | | | | |
| Prévu | 30 200,00 | 30 200,00 | 17 499,07 | 17 499,07 | 47 699,07 | 47 699,07 |
| Réalisé | 28 787,93 | 30 090,42 | 13 048,37 | 6 412,51 | 41 836,30 | 36 502,93 |
| <i>Résultats</i> | <i>Déficit</i> | <i>Excédent</i> | <i>Déficit</i> | <i>Excédent</i> | <i>Déficit</i> | <i>Excédent</i> |
| Résultats de l'exercice | 0,00 | 1 302,49 | 6 635,86 | 0,00 | 5 333,37 | 0,00 |
| Résultats constatés au CA 2024 | 0,00 | | | 9 062,66 | | 9 062,66 |
| Résultat de clôture 2025 | 0,00 | 1 302,49 | | 2 426,80 | 0,00 | 3 729,29 |

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil d'administration adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Marietta BOONEFAES
 Secrétaire de séance

Pour copie conforme,
 Christophe HOGARD
 Président

Marietta Boonefaes



Publié électroniquement le : 20/03/26
 Transmis en Préfecture le : 20/03/26

**DEPARTEMENT
DE LA VENDEE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**ARRONDISSEMENT
DE LA ROCHE SUR YON**

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS

10 MARS 2026

Date de convocation : le 4 mars 2026

L'an deux mil vingt-six et le dix mars à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, salle Charette de l'hôtel des communes, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD, sauf pour les délibérations 01,10 et 14 sous la Présidence de Madame Magali LOISEAU- Vice-Présidente.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Magali LOISEAU (sauf pour la délibération 16), Odile PINEAU, Véronique BESSE, Marietta BOONEFAES, Annick MENANTEAU, Monique ENFRIN, Blandine DAVID, Lucette SOURISSEAU.
Messieurs Christophe HOGARD (sauf pour les délibérations 01, 10 et 14), Benoit DUGAST.

ABSENTS EXCUSES : Mesdames Marie-Christine PLISSONNEAU, Emma BRAZAUD.
Monsieur Jean-Marie GRIMAUD donne pouvoir à Madame Magali LOISEAU.
Madame Laurence MARTINEAU donne pouvoir à Madame Annick MENANTEAU.
Monsieur Joseph LIARD donne pouvoir à Madame Monique ENFRIN.
Madame Marie RENOU donne pouvoir à Madame Odile PINEAU.
Madame Anita ROIRAND donne pouvoir à Madame Marietta BOONEFAES.

Nombre administrateurs en exercice : 17

Nombre administrateurs présents : 10

9 aux délibérations 01, 10, 14 et 16

Nombre administrateurs votants : 15

14 aux délibérations 01,10, 14 et 16

Secrétaire de séance : Marietta BOONEFAES.

N°15 : RESIDENCE AUTONOMIE « LE SQUARE DES CHENES » : PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS – EXERCICE 2025. (Rapporteur : Christophe HOGARD).

Suite à l'approbation des comptes de gestion et administratif de l'exercice 2025, Monsieur le Président du CCAS propose aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir déterminer les résultats à affecter au budget primitif de la Résidence autonomie « Le Square des Chênes » de l'exercice 2026 comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 16/03/2026

Reçu en préfecture le 16/03/2026

Publié le

SLOW

ID : 085-268500758-20260310-DEL15_10032026-DE

I - SECTION D'EXPLOITATION Délibération votée en 2026 portant sur la
Proposition d'affectation des résultats de 2025

| Les résultats à affecter se présentent comme suit : | | HEBERGEMENT DEPENDANCE | TOTAL GENERAL |
|---|-------------|---------------------------|------------------|
| Total des mandats émis en 2025 | | 28 787,93 | 28 787,93 |
| Total des titres émis en 2025 | | 30 090,42 | 30 090,42 |
| Résultat de l'exercice 2025 | Excédent | 1 302,49 | 1 302,49 |
| | Déficit | 0,00 | |
| Résultat 2024 (N-1) Incorporé au budget 2025 | Excédent | | 0,00 |
| | Déficit (-) | | 0,00 |
| Résultat 2023 (N-2) Incorporé au budget 2025 | Excédent | | 0,00 |
| | Déficit (-) | | 0,00 |
| Résultat 2022 (N-3) Incorporé au budget 2025 | Excédent | | |
| | Déficit (-) | | 0,00 |
| Résultat au 31/12/2025 à affecter | Excédent | 1 302,49 | 1 302,49 |
| | Déficit | 0,00 | 0,00 |

AFFECTATION :

| L'affectation de l' <u>excédent</u> est la suivante : | | HEBERGEMENT | TOTAL GENERAL |
|--|----------------------|-----------------|------------------|
| en Investissement sur 2026 (N+1) (compte 10682) TITRE | | | 0,00 |
| en Investissement sur 2026 (N+1), en cas de + value nette de cession (compte 1064) TITRE | | | 0,00 |
| en réserve de compensation des charges d'amortissement relatif à des équipements de mise aux normes de sécurité sur 2026 (N+1) (compte 10687) => en négatif si reprise pour doter le report à nouveau au 110 | | | 0,00 |
| en réserve de compensation déficits sur 2026 (N+1) (compte 10686) | | | 0,00 |
| en réserve de trésorerie sur 2026 (N+1) (compte 10685) | | | 0,00 |
| à la réduction des charges d'exploitation de 2026 (N+1) (compte 110) | | 1 302,49 | 1 302,49 |
| à la réduction des charges d'exploitation de 2027 (N+2) (compte 110) | | | 0,00 |
| au financement de mesures d'exploitation non reproductibles n'accroissant pas les charges d'exploitation de 2026 (N+1) (compte 111) | | | 0,00 |
| | Total affecté | 1 302,49 | 1 302,49 |

| L'affectation du <u>déficit</u> est la suivante : | | HEBERGEMENT | TOTAL GENERAL |
|---|----------------------|-------------|------------------|
| par reprise sur la réserve de compensation en 2026 (N+1) (compte 10686) | | | 0,00 |
| en report à nouveau déficitaire sur l'année 2026 (N+1) (compte 119) | | | 0,00 |
| en report à nouveau déficitaire sur l'année 2027 (N+2) (compte 119) | | | 0,00 |
| en report à nouveau déficitaire sur l'année 2028 (N+3) (compte 119) | | | 0,00 |
| en report à nouveau déficitaire sur l'année 2029 (N+4) (compte 119) | | | 0,00 |
| | Total affecté | 0,00 | 0,00 |

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

| | | |
|--|--|-----------------|
| | Produits de l'exercice 2025 | 6 412,51 |
| | Charges de l'exercice 2025 | 13 048,37 |
| | Excédent ou déficit(-) antérieur cumulé 2024 | 9 062,66 |
| | SOLDE (Excédent) | 2 426,80 |

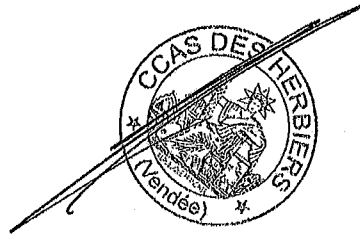
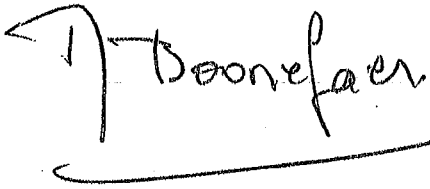
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2311-5,

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir affecter les résultats de l'exercice 2025 de la Résidence autonomie « Le Square des Chênes » comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil d'administration adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Marietta BOONEFAES
Secrétaire de séance

Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Président



Publié électroniquement le : 16/03/26
Transmis en Préfecture le : 16/03/26

SLO

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT
DE LA ROCHE SUR YON

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS

10 MARS 2026

Date de convocation : le 4 mars 2026

L'an deux mil vingt-six et le dix mars à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, salle Charette de l'hôtel des communes, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD, sauf pour les délibérations 01,10 et 14 sous la Présidence de Madame Magali LOISEAU- Vice-Présidente.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Magali LOISEAU (sauf pour la délibération 16), Odile PINEAU, Véronique BESSE, Marietta BOONEFAES, Annick MENANTEAU, Monique ENFRIN, Blandine DAVID, Lucette SOURISSEAU.
Messieurs Christophe HOGARD (sauf pour les délibérations 01, 10 et 14), Benoit DUGAST.

ABSENTS EXCUSES : Mesdames Marie-Christine PLISSONNEAU, Emma BRAZAUD.
Monsieur Jean-Marie GRIMAUD donne pouvoir à Madame Magali LOISEAU.
Madame Laurence MARTINEAU donne pouvoir à Madame Annick MENANTEAU.
Monsieur Joseph LIARD donne pouvoir à Madame Monique ENFRIN.
Madame Marie RENOU donne pouvoir à Madame Odile PINEAU.
Madame Anita ROIRAND donne pouvoir à Madame Marietta BOONEFAES.

Nombre administrateurs en exercice : 17

Nombre administrateurs présents : 10

9 aux délibérations 01, 10, 14 et 16

Nombre administrateurs votants : 15

14 aux délibérations 01,10, 14 et 16

Secrétaire de séance : Marietta BOONEFAES.

N°16 : RESIDENCE AUTONOMIE « LE SQUARE DES CHENES » : BUDGET PRIMITIF 2026.

(Rapporteur : Christophe HOGARD).

Monsieur le Président du CCAS expose aux membres du Conseil d'administration la proposition de budget primitif 2026, pour la Résidence autonomie « Le Square des Chênes », qui se compose comme suit :

- **SECTION FONCTIONNEMENT :**

- o Dépenses : 33 212.00 euros
- o Recettes : 33 212.00 euros

- **SECTION INVESTISSEMENT :**

- o Dépenses : 8 600.00 euros
- o Recettes : 8 600.00 euros

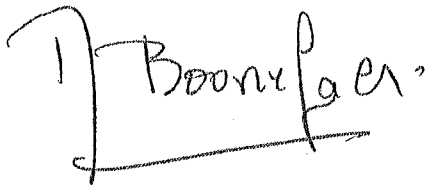
SLOW

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2312-1,
Vu le débat d'orientation budgétaire organisé le 27 février 2025,
Vu la note de présentation annexée à la présente délibération,

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir adopter le budget primitif 2026 de la résidence autonomie « Le Square des Chênes » tel que présenté en annexe.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil d'administration adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Marietta BOONEFAES
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Président



Publié électroniquement le : 23/03/26
Transmis en Préfecture le : 23/03/26